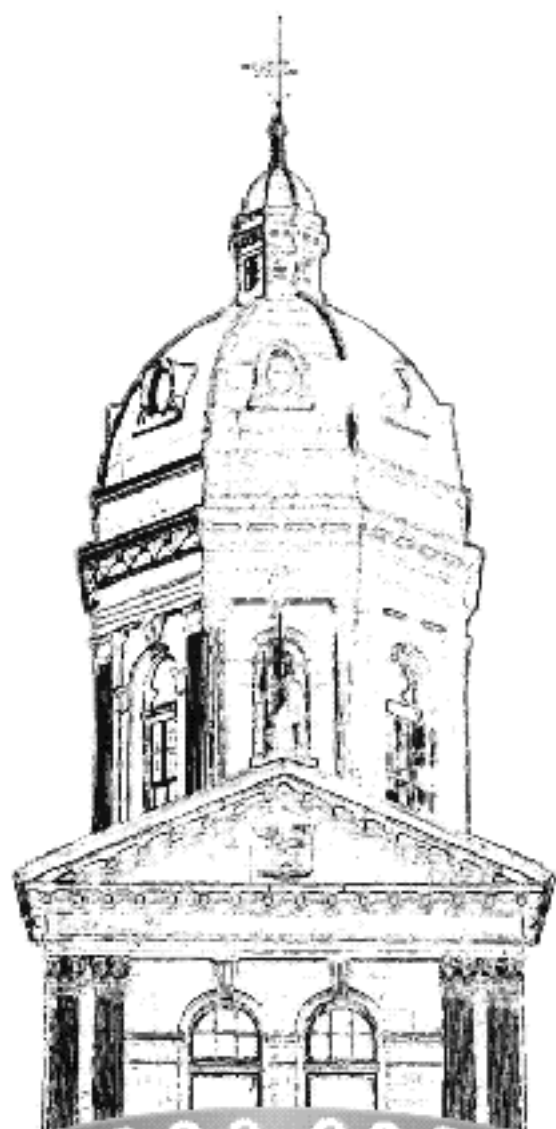
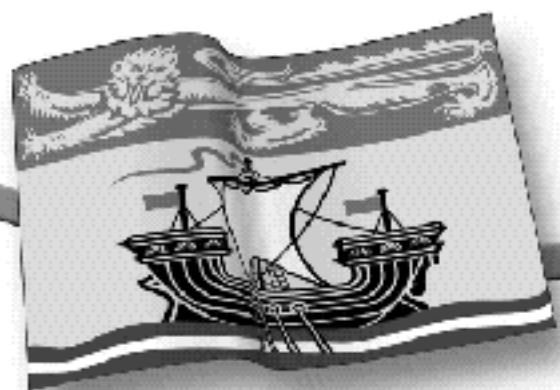


# Budget Papers

# Documents budgétaires

**2000-2001**

New  
Nouveau  Brunswick



# Budget Papers

## Documents budgétaires

2000-2001

New  
Nouveau  Brunswick

**Budget Papers****Published by:**

Department of Finance  
Province of New Brunswick  
P.O. Box 6000  
Fredericton, New Brunswick  
E3B 5H1  
Canada

Internet: [www.gov.nb.ca/finance](http://www.gov.nb.ca/finance)

March 2000

**Cover:**

Communications New Brunswick (CNB 99516)

**Translation:**

Translation Bureau, Supply and Services

**Typesetting:**

Queen's Printer for New Brunswick

**Printing and Binding:**

Printing Services, Supply and Services

**Documents budgétaires****Publié par :**

Ministère des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Internet : [www.gov.nb.ca/finance](http://www.gov.nb.ca/finance)

Mars 2000

**Couverture :**

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 99516)

**Traduction :**

Bureau de traduction, Approvisionnement et Services

**Photocomposition :**

Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

**Imprimerie et reliure :**

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-480-1

Printed in New Brunswick

ISBN 1-55236-480-1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling!



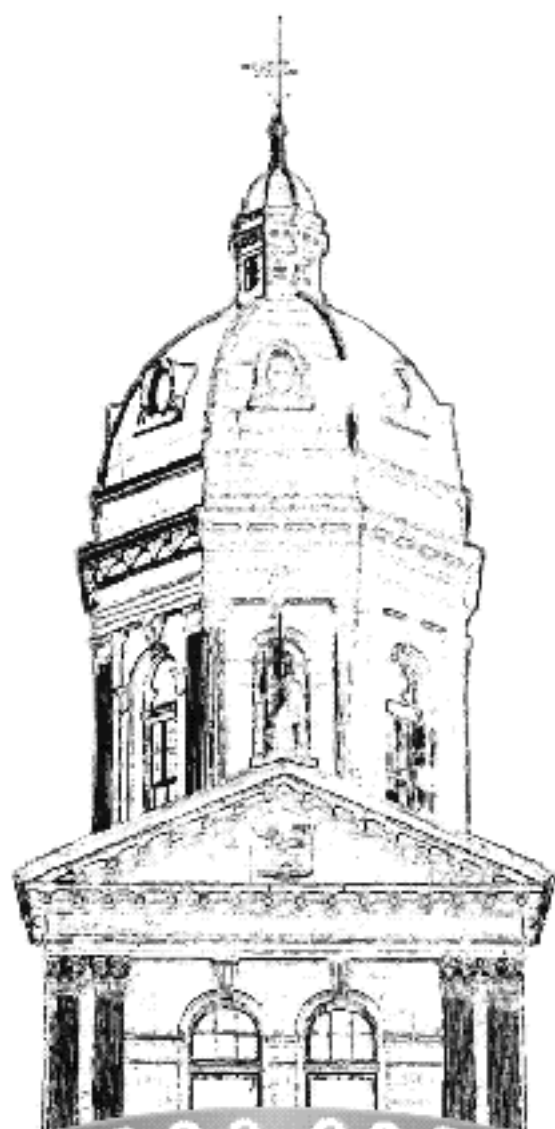
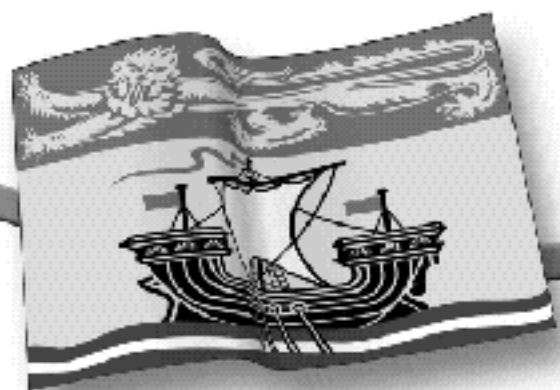
Pensez à recycler!

## Budget Papers

|                              | Page |
|------------------------------|------|
| Program/Service Review ..... | 5    |
| Tax on Taxable Income .....  | 19   |

## Documents budgétaires

|   | Page |
|---|------|
| Examen des programmes et services ..... | 5    |
| L'impôt sur le revenu imposable .....   | 19   |



# Program / Service Review

## Examen des programmes et services

2000-2001

## Program/Service Review

### Background

*“An important part of having an open and accountable government is providing the people with information that is honest and true. New Brunswickers deserve an impartial, independent picture of the financial health of their province. They need to know that there is a long term plan to manage that financial health which is based upon honest accounting figures.”*

*New Vision – New Brunswick*

An imbalance between revenues and expenditures, declining federal contributions to New Brunswick’s overall revenues and questionable accounting practices have resulted in growing debt and debt service costs, leaving the Province with a precarious fiscal situation.

In New Brunswick, from 1988-1989 to 1998-1999, total expenditures increased by an annual average compound growth rate of 2.6 per cent while total revenues have grown at an average annual compound growth rate of just 2.4 per cent. Health care expenditures alone, the single largest expenditure component, have grown on average by 3.7 per cent compared to the overall average of 2.6 per cent.

Health care’s share of provincial expenditures has grown from 25.5 per cent in 1982-1983 to 29.9 per cent in 1999-2000. Education represents 21.2 per cent of total expenditures, and service of the public debt represents 13.1 per cent. Combined, these three expenditure programs, which continue to grow, account for more than 60 per cent of total government expenditures.

There is clearly a need to review and refocus spending priorities. As the following chart prepared by the TD Bank shows, New Brunswick is one of only three provinces in Canada that has had growing program expenditures from 1992-1993 to 1997-1998.

## Examen des programmes et services

### Contexte

*Un important aspect d’un gouvernement ouvert et responsable est la divulgation d’une information honnête et vraie. Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois méritent de connaître de façon impartiale et indépendante la santé financière de leur province, et de savoir qu’il existe un plan raisonnable et à long terme en vue de gérer cette santé financière, laquelle est fondée sur les chiffres d’une pratique de comptabilité honnête.*

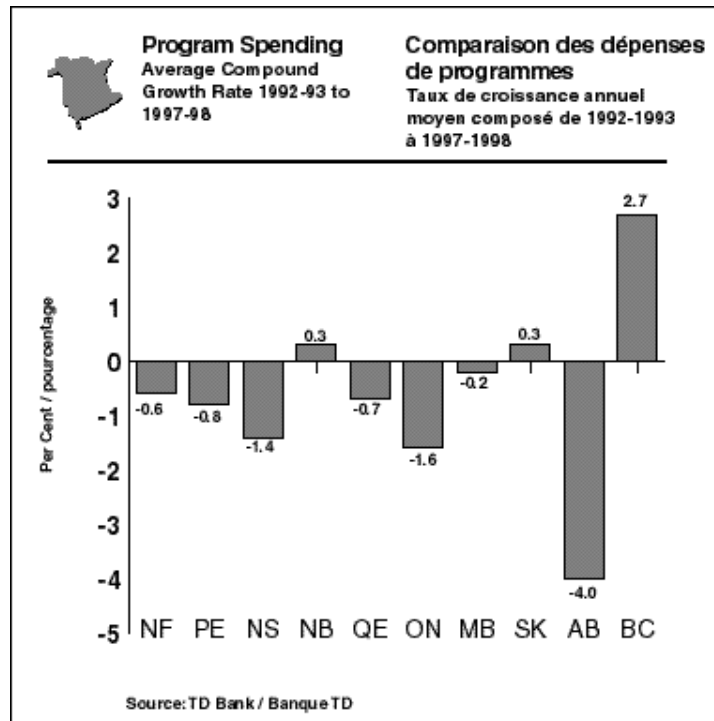
*Nouvelle vision – Nouveau-Brunswick*

Un déséquilibre entre les recettes et les dépenses, la baisse des contributions fédérales aux recettes globales du Nouveau-Brunswick et des méthodes comptables douteuses ont donné lieu à un accroissement de la dette et des coûts du service de la dette, laissant la province dans une situation financière précaire.

De 1988-1989 à 1998-1999, les dépenses totales du Nouveau-Brunswick ont affiché un taux de croissance annuel moyen composé de 2,6 pour cent tandis que le taux de croissance total annuel moyen composé des recettes n’a atteint que 2,4 pour cent. À elles seules, les dépenses consacrées à la santé, l’élément de dépenses le plus important, ont augmenté en moyenne de 3,7 pour cent durant la décennie, comparativement à une moyenne globale de 2,6 pour cent.

La part des dépenses provinciales accaparée par les soins de santé est passée de 25,5 pour cent en 1982-1983 à 29,9 pour cent en 1999-2000. Le secteur de l’éducation représente 21,2 pour cent du total des dépenses, et le service de la dette publique, 13,1 pour cent. Pris ensemble, ces trois programmes de dépenses accaparent plus de 60 pour cent des dépenses totales du gouvernement provincial.

Il est clair qu’il est nécessaire de réviser et de recentrer les priorités en matière de dépenses. Comme le montre le graphique qui suit de la Banque TD, le Nouveau-Brunswick est l’une de seulement trois provinces au Canada où les dépenses de programmes ont augmenté entre 1992-1993 et 1997-1998.



New Brunswick has seen transfers from the federal government drop from 45.3 per cent of total revenues in 1982-1983 to under 38 per cent for 2000-2001. Significant reductions to the federal cash transfer portion of the Canada Health and Social Transfer (CHST), in support of key social programs, including health care, have exacerbated the problem. For New Brunswick, transfers under the CHST will be approximately \$85 million less in 2000-2001, than if the CHST cash transfer was restored to its 1994-1995 level.

In 1998-1999 the notionally allocated health portion of the Canada Health and Social Transfer covered only 12 per cent of provincial health care expenditures, half as much as the federal government contributed just a decade ago. This is a far cry from the equal partnership which existed between the federal government and the provinces when programs of vital importance to Canadians, such as Medicare, were founded.

The first step was to conduct an independent review of the financial affairs of the Province. Based on recommendations to correct certain accounting irregularities, New Brunswick's estimated surplus of \$18.5 million budgeted for 1998-1999 actually turned out to be a deficit of \$164.3 million. This resulted in a corresponding increase in net debt in that year.

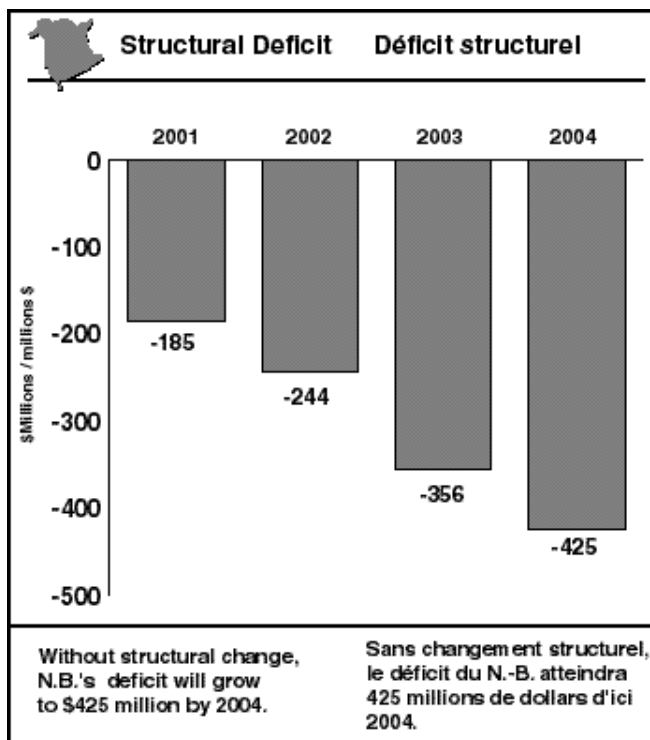
Le Nouveau-Brunswick a vu les transferts du gouvernement fédéral baisser, passant de 45,3 pour cent du total des recettes en 1982-1983 à une valeur de moins de 38 pour cent en 2000-2001. Des réductions importantes dans les transferts fédéraux de fonds pour les programmes sociaux essentiels tels que les soins de santé, par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), ont aggravé le problème. Pour le Nouveau-Brunswick, les transferts en vertu du TCSPS seront inférieurs d'environ 85 millions de dollars en 2000-2001 par rapport à ce qu'ils seraient si le TCSPS était rétabli au niveau de 1994-1995.

En 1998-1999, la part du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux affectée à la santé n'aurait couvert que 12 pour cent des dépenses des provinces en matière de soins de santé, la moitié moins que la contribution fédérale il y a tout juste une décennie. Voilà qui est bien loin du partenariat égal qui existait entre le gouvernement fédéral et les provinces au moment de la création de programmes d'importance vitale pour la population canadienne comme l'Assurance-maladie.

La première étape consistait à mener un examen indépendant des affaires financières du gouvernement provincial. Suivant les recommandations de Grant Thornton visant la correction des irrégularités comptables, l'excédent estimatif du Nouveau-Brunswick de 18,5 millions de dollars prévu pour 1998-1999 s'est révélé être un déficit de 164,3 millions de dollars. Il en a résulté une augmentation correspondante de la dette nette pour la même année.

The effect of expenditures growing faster than revenues is obvious. Left unchecked, the Province would face ongoing deficits growing to \$425 million in 2003-2004.

Si on regarde vers l'avenir, les répercussions d'une situation où les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes sont évidentes. Si rien n'est fait, la province sera aux prises avec des déficits continus atteignant 425 millions de dollars en 2003-2004.



### The fiscal imbalance in the Canadian federation

In their December 1999 report “Improving The Competitiveness And Standard Of Living Of Canadians,” provincial and territorial finance ministers concluded that rapid growth of some provincial expenditure programs will make it difficult for provinces to achieve lasting surpluses. The finance ministers recognized that a fiscal imbalance existed in Canada. The paper states:

*“The emergence of large and growing federal surpluses reflects, to a considerable degree, a fiscal imbalance in the Canadian federation. The Constitution makes the provinces responsible for delivering programs subject to the greatest demand and cost pressure and for which taxpayers have the highest expectations: health, education, social assistance, infrastructures. These programs are also key tools for improving competitiveness. And yet, taken together, the provinces have less revenue than the federal government to fulfil these responsibilities. Moreover, the*

### Le déséquilibre budgétaire de la fédération canadienne

Dans leur rapport de décembre 1999 intitulé *Améliorer la compétitivité et le niveau de vie des Canadiens*, les ministres des Finances provinciaux et territoriaux concluent que la croissance rapide de certains programmes de dépenses provinciales rendra difficile l'accumulation d'excédents durables par les provinces. Les ministres des Finances reconnaissent l'existence d'un déséquilibre financier au Canada. On peut lire ce qui suit dans le rapport :

*L'émergence de surplus fédéraux importants et grandissants reflète un déséquilibre budgétaire majeur au sein de la fédération canadienne. La Constitution attribue aux provinces la responsabilité de pourvoir aux programmes dont la demande s'accroît le plus rapidement, qui subissent les pressions financières les plus fortes et envers lesquels les contribuables ont les plus grandes attentes : santé, éducation, sécurité du revenu, infrastructures. Ces programmes sont également des outils clés dans l'amélioration de la compétitivité. Et pourtant,*



*federal government has the greatest share of the revenue sources with the highest growth potential, particularly personal income tax of which the federal government collects over 60 per cent of total revenues.”*

### ***Taking steps to address the problem***

It is clear the solution to the fiscal structural problem has to be addressed on several fronts. Recognition of this problem motivated the provincial government's commitment to manage smarter and focus on public priorities. Beginning with the 2000-2001 Budget, the government is taking decisive action to correct the problem.

First and foremost, this is a balanced budget. It is also a budget that clearly supports the priorities of New Brunswickers. Enhanced support for health care and education, tax relief for individuals and small businesses, more efficient and compassionate government, all of these goals are reflected in the budget.

Achieving this balance has meant that the government has had to ask fundamental questions about priorities in order to make some clear choices to protect health care and education, lower taxes, and build new job opportunities. But as indicated by the independent financial review and an analysis of the fiscal structural problem, maintaining the “status quo” is not an option for New Brunswick. Initiatives such as the Program/Service Review and the Agencies, Boards and Commissions Review were established to help answer these questions, focus on the things that matter most to New Brunswickers, and ensure they can be delivered at a price New Brunswickers can afford.

Second, the Province will relentlessly pursue, with its provincial and territorial counterparts, the full restoration of federal transfers for health and other social programs. The pressures on health care are mounting across the country while the federal government benefits from record surpluses paid for by Canadian taxpayers. Under the Constitution, the provinces are responsible for providing large expenditure programs such as health care and education, yet it is the federal government that is benefiting from large surpluses. This imbalance must be addressed.

*les provinces perçoivent collectivement moins de recettes que le gouvernement fédéral pour assumer ces responsabilités. En outre, le gouvernement fédéral détient la plus grande part des sources de recettes ayant le meilleur potentiel de croissance, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers dont il perçoit plus de 60 % des recettes à l'échelle canadienne.*

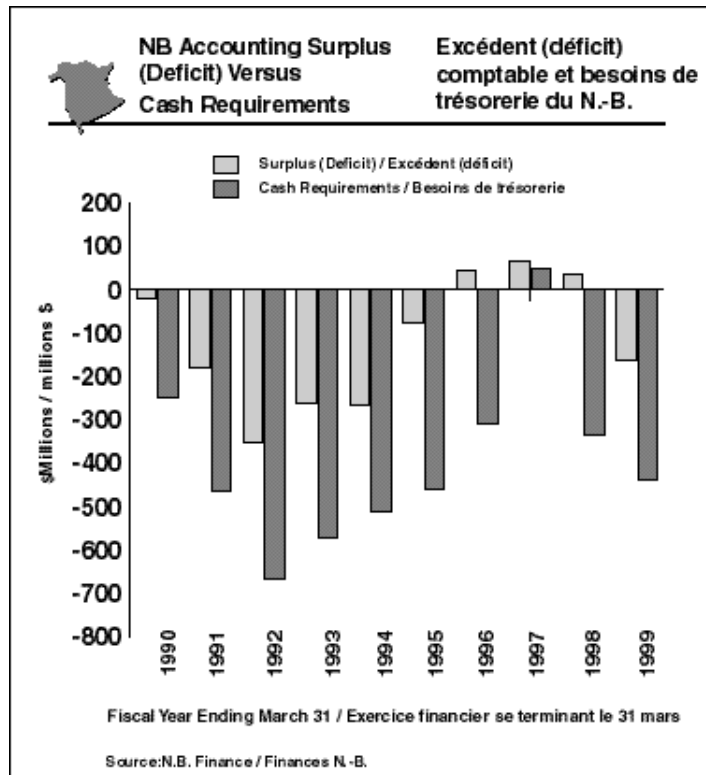
### ***Prendre des mesures pour aborder le problème***

Il est clair que la solution au problème financier structurel doit viser plusieurs fronts. C'est la reconnaissance de ce problème qui a motivé le gouvernement à s'engager à mieux gérer et à se concentrer sur les priorités publiques. Dès le budget de 2000-2001, le gouvernement provincial prendra des mesures décisives pour corriger le problème.

En tout premier lieu, ce budget est équilibré. C'est aussi un budget qui appuie clairement les priorités de la population du Nouveau-Brunswick. Un soutien amélioré aux soins de santé et à l'éducation, des allègements fiscaux pour les particuliers et les entreprises, un gouvernement plus efficace et plus humain : voilà autant d'objectifs pris en compte dans le budget.

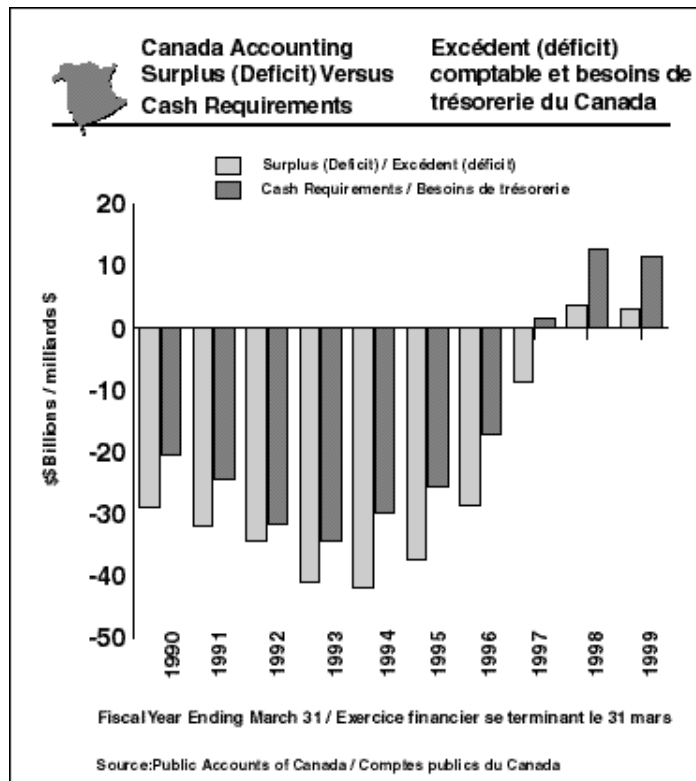
Pour atteindre un tel équilibre, le gouvernement a dû poser des questions fondamentales au sujet des priorités afin de faire des choix clairs visant à protéger les soins de santé et l'éducation, à abaisser les impôts et à favoriser de nouvelles possibilités d'emplois. Mais, comme le souligne l'examen financier indépendant, et comme le montre une analyse du problème financier structurel, le maintien du statu quo n'est pas une option pour le Nouveau-Brunswick. Des initiatives telles que l'examen des programmes et services et l'examen de l'ensemble des organismes, conseils et commissions ont été mises sur pied pour aider à répondre à ces questions, pour se concentrer sur les activités qui comptent le plus pour la population du Nouveau-Brunswick et pour faire en sorte que ces activités puissent être fournies à un coût que la population du Nouveau-Brunswick peut se permettre.

En deuxième lieu, le gouvernement provincial, de concert avec les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, ne cessera de chercher à obtenir le plein rétablissement des transferts fédéraux pour les programmes de santé et les autres programmes sociaux. Les pressions subies par les systèmes de soins de santé s'intensifient partout au pays alors que le gouvernement fédéral enregistre des excédents records payés par les contribuables canadiens. En vertu de la Constitution, les provinces ont la responsabilité des programmes de dépenses importants comme les soins de santé et l'éducation. Pourtant, c'est le gouvernement fédéral qui profite d'importants excédents. Ce déséquilibre doit être corrigé.



While the federal government has record surpluses and positive cash flows, the situation in New Brunswick is much different. Even in past years of modest accounting surpluses, New Brunswick continues to borrow to meet its cash requirements. This means the structural fiscal problem has never been fundamentally addressed and has resulted in overall increasing debt.

Tandis que le gouvernement fédéral enregistre des excédents records, et une trésorerie excédentaire, la situation qui prévaut au Nouveau-Brunswick est fort différente. Même durant les surplus comptables modestes des années passées, le Nouveau-Brunswick continuait à emprunter pour satisfaire à ses besoins de trésorerie. Cela signifie que le problème financier structurel n'a jamais été résolu à la base et qu'il a mené à une dette globale en croissance.



Third, the provincial government will build on a number of guiding principles established in its 2000-2001 Budget. The economy in New Brunswick is strong and projections are positive for the future. As outlined in the budget, the government will work toward creating an environment in which participation in our growing economy is rewarded and barriers to success are removed. In this way, New Brunswickers can share in the province's economic recovery for years to come, and the government can focus on delivering programs and services when and where they are most needed.

En troisième lieu, le gouvernement provincial s'appuiera sur un certain nombre de principes directeurs établis dans son budget de 2000-2001. L'économie du Nouveau-Brunswick est forte, et les projections financières sont positives. Comme il est exposé dans le budget, le gouvernement s'efforcera de créer un environnement dans lequel la participation à notre économie croissante est récompensée et les obstacles à la réussite sont éliminés. De cette façon, la population du Nouveau-Brunswick pourra prendre part à la reprise économique de la province durant des années, et le gouvernement pourra diriger son attention sur la prestation de programmes et services là et au moment où ils sont le plus nécessaires.

## Program/Service Review

*“Governing is about choosing – direction and priorities. ... But as our province enters a new century, New Brunswickers want a new approach to government – an open, responsive government – to chart a new direction and set new priorities to meet their most important needs.”*

*New Vision – New Brunswick*

### **Why Program/Service Review was undertaken**

Understandably, the Program/Service Review is viewed as a key element of the plan to address the structural fiscal situation and allow the government to focus on clear public priorities.

In *New Vision - New Brunswick*, a commitment was made to taxpayers to manage smarter through the reduction of waste, and the elimination of duplication and overlap in the delivery of programs and services in government. Ultimately, it was envisioned that the result would be a more efficient, better-managed government that provides needed public services at affordable taxation levels. Basic fundamental principles would govern the structure and function of the provision of public services to New Brunswickers, including:

- greater accountability and quality
- focus on public priorities
- competitiveness
- compassion
- inclusiveness and effectiveness
- integrated service delivery
- personal self-reliance and individual opportunity
- equitable provision of services
- building on New Brunswick’s natural strengths.

Several facts were evident. The government could not meet its objective of “living within its means” with the fiscal and program structure it had inherited. Choices would have to be made. Government cannot do everything nor should it. The previous approach of financially squeezing every program rather than make choices was resulting in pressure on all programs and services to keep delivering more with less. Only by reviewing programs and services in a “horizontal” manner across all sectors could priorities be set, waste identified, resources allocated and choices made. The focus would have to be placed on essential services, and in the end, services considered essential must be funded from those no longer considered relevant.

## Examen des programmes et services

*Gouverner veut dire choisir des orientations et des priorités. À l’aube d’un nouveau siècle, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises veulent une nouvelle approche de gouvernement, un gouvernement ouvert et responsable, qui posera les jalons d’une nouvelle direction et établira de nouvelles priorités afin de satisfaire à leurs besoins les plus importants.*

*Nouvelle vision – Nouveau-Brunswick*

### **Raison d’être de l’examen des programmes et services**

Naturellement, l’examen des programmes et services est considéré comme un élément essentiel du plan visant à corriger la situation financière structurelle et à permettre au gouvernement de se concentrer sur des priorités publiques claires.

Dans *Nouvelle vision – Nouveau-Brunswick*, l’engagement de mieux gérer en réduisant le gaspillage et en éliminant les chevauchements et le double emploi dans la prestation des programmes et des services est pris à l’endroit des contribuables de la province. Au bout du compte, le résultat, pense-t-on, sera un gouvernement plus efficace et mieux géré qui fournit des services publics nécessaires à des niveaux d’imposition abordables. Des principes fondamentaux gouverneront la structure et la fonction de la prestation des services publics à la population du Nouveau-Brunswick, y compris les suivants :

- une reddition de comptes et une qualité accrues
- une importance particulière accordée aux priorités publiques
- la compétitivité
- la compassion
- la globalité et l’efficacité
- prestation de services intégrée
- l’autosuffisance personnelle et les possibilités individuelles
- la prestation équitable de services
- l’optimisation des forces naturelles du Nouveau-Brunswick

Quelques évidences. Le gouvernement ne pouvait atteindre son objectif de « vivre selon ses moyens » en conservant la structure financière et la structure de programmes dont il avait hérité. Il fallait faire des choix. Le gouvernement ne peut pas et ne doit pas tout faire. L’approche précédente, qui était de resserrer le financement de chaque programme au lieu de faire des choix, a eu comme effet de presser tous les programmes et services de toujours faire plus avec moins. Seul un examen « horizontal » des programmes et services dans tous les secteurs permettrait d’établir des priorités, de cerner le gaspillage, d’affecter des ressources et de faire des choix. Il fallait se concentrer sur les services essentiels et, au bout du compte, les services considérés comme essentiels doivent être financés à même les fonds venant des services qui ne sont plus considérés comme pertinents.

At the same time, New Brunswick has changed economically and socially. Needs have changed. Priorities have shifted. At a time of strong private-sector-driven economic growth, the focus on creating jobs through corporate welfare has diminished. A growing, more resourceful private sector means alternative service delivery models can be considered where appropriate.

*New Vision - New Brunswick* also committed to the establishment of a special Waste Reduction Cabinet Task Force. With a mandate to identify and reduce areas of waste, duplication and overlap in government, its first task was to conduct a Program/Service Review, and make recommendations to Cabinet as a basis for future policy and funding priorities.

Five ministers were appointed to the Waste Reduction Cabinet Task Force: Hon. Dale Graham (Chair), Hon. Norman Betts, Hon. Kimberly Jardine, Hon. Norman McFarlane, and the Hon. Jeannot Volpé.

#### ***How Program/Service Review was done:***

On August 10, 1999, the government approved a proposed process for a Program/Service Review. It was to be a systematic assessment of all government programs – employing over 32,000 public servants. During the evaluation process, the review was to be guided by five questions:

1. Does it make sense for government to deliver a particular program or service (i.e., is there a legitimate or necessary role for government in this program/service)?
2. Does the program/service still meet the objective for which it was created?
3. Does the program/service add real value and make New Brunswick competitive with other jurisdictions?
4. If the program/service continues, how could its efficiency be improved?
5. Is the relevant program/service affordable?

The job of coordinating the review was given to a steering committee comprised of four senior deputy ministers, including the Clerk of the Executive Council and Secretary to Cabinet, the Deputy Minister of Finance, the Deputy Minister, Premier's Office, and the Deputy Minister for Policy and Planning.

En même temps, le Nouveau-Brunswick a changé sur les plans économique et social. Les besoins ont changé. Les priorités se sont déplacées. À une époque où la croissance économique est stimulée par le secteur privé, la nécessité de subventionner les entreprises pour créer des emplois a diminué. Un secteur privé en croissance et mieux nanti signifie que d'autres modèles de prestation de services peuvent être envisagés lorsque la situation s'y prête.

Le document *Nouvelle vision – Nouveau-Brunswick* a prévu également la création d'un groupe de travail du Cabinet pour la réduction du gaspillage, qui a pour mandat de localiser et de réduire le gaspillage, le double emploi et les chevauchements au sein du gouvernement. Sa première tâche a été de mener un examen des programmes et services et de formuler des recommandations au Cabinet qui vont constituer la base des priorités futures en matière de politiques et de financement.

Cinq ministres ont été nommés au groupe de travail du Cabinet pour la réduction du gaspillage : Dale Graham (président), Norman Betts, Kimberly Jardine, Norman McFarlane et Jeannot Volpé.

#### ***Méthodologie de l'examen***

Le 10 août 1999, le gouvernement approuve le processus qui est proposé pour l'examen des programmes et services. Il s'agit d'une évaluation systématique de tous les programmes gouvernementaux qui emploient plus de 32 000 fonctionnaires. Au cours du processus d'évaluation, cinq questions ont guidé l'examen :

1. Est-il logique que le gouvernement fournisse un programme ou un service en particulier (c.-à-d. le gouvernement a-t-il un rôle légitime ou nécessaire à jouer à l'égard de ce programme ou service)?
2. Le programme ou service répond-il toujours à l'objectif pour lequel il a été créé?
3. La valeur qu'ajoute le programme ou service est-elle réelle, et ce programme ou service rend-il le Nouveau-Brunswick concurrentiel auprès d'autres entités?
4. Si le programme ou le service est maintenu, comment peut-on en améliorer l'efficacité?
5. Le programme ou service pertinent est-il abordable?

La coordination de l'examen est alors confiée à un comité directeur composé de quatre sous-ministres principaux, à savoir le greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet, le sous-ministre des Finances, le sous-ministre du Cabinet du premier ministre et le sous-ministre des politiques et de la planification.

Four distinct phases to the review were structured:

1. Identification and Description
2. Functional Grouping
3. Priority Setting
4. Impact Assessment and Implementation

### ***Phase One: Identification and Description***

The first phase was to be a detailed look at the way government conducts its business.

A format to facilitate the review was provided, with staff from the Department of Finance and the Executive Council Office working with senior officials from each department to develop comprehensive descriptions of all programs and services. Participation of the central agencies as part of the departmental teams ensured consistency in approach between departments.

Each department produced an inventory of all of its programs and services. The objective was to gather as much pertinent information as possible, using the 1999-2000 Main Estimates as a framework.

Program/service descriptions included details on:

- why the program or service is provided
- what program/service is provided
- how the program is delivered
- key objectives
- identification of stakeholders
- targets for success, effectiveness, program measurement and assessment
- a list of other departments and/or program and services which were impacted
- financial information relating to expenditures, revenues and staffing
- improvements in program/service delivery

Senior management in each department reviewed the reports, and they were signed-off by their respective minister and deputy minister.

### ***Phase Two: Functional Grouping***

The second phase of the review consisted of setting priorities, and programs and services were to be given priorities in the context of their relevancy to the future vision for New Brunswick.

Quatre étapes distinctes ont été établies pour l'examen :

1. Détermination et description
2. Regroupements fonctionnels
3. Établissement des priorités
4. Évaluation des répercussions et mise en œuvre

### ***Première étape : Détermination et description***

La première étape a consisté à faire une étude détaillée de la façon dont le gouvernement mène ses activités.

Une méthode a été élaborée pour faciliter l'examen. Pour ce faire, des membres du personnel du ministère des Finances et du Bureau du Conseil exécutif ont travaillé avec des hauts fonctionnaires de chaque ministère afin d'établir des descriptions complètes de tous les programmes et services. La participation des organismes centraux aux équipes ministérielles a assuré l'uniformité de l'approche parmi les ministères.

Chaque ministère a produit un inventaire de tous ses programmes et services. L'objectif visé était de recueillir le plus de renseignements possible en se guidant sur le Budget principal de 1999-2000.

Les descriptions des programmes et services comprennent des détails sur les points suivants :

- la raison d'être du programme ou service
- les réalisations du programme ou service
- la méthode de prestation du programme
- les objectifs clés
- la détermination des intervenants
- les objectifs fixés, l'efficacité, la mesure et l'évaluation du programme
- une liste des autres ministères ou des autres programmes ou services touchés par le programme ou le service
- des informations financières relatives aux dépenses, aux recettes et à la dotation en personnel.
- une prestation de programmes et services améliorée

Les cadres supérieurs de chaque ministère ont examiné les rapports qui ont été approuvés par les ministres et sous-ministres concernés.

### ***Deuxième étape : Regroupements fonctionnels***

La deuxième étape de l'examen a consisté à établir des priorités des programmes et services dans le contexte de leur pertinence pour la vision de l'avenir du Nouveau-Brunswick.

As a result of the first phase, approximately 600 programs and services from across government were identified. At this point, programs and services were sorted, not according to department, but according to horizontal service groupings. These groupings included:

- 1. Financial Assistance to Industry**  
These programs provide direct financial contributions such as grants or loans or subsidies, or indirect financial assistance such as loan guarantees or provincial tax concessions, to an individual or business entity with the objective of establishing or improving profitability, sustaining employment, or meeting other economic and social objectives.
- 2. Technical Assistance to Industry**  
In these programs, specialized technical expertise is provided to an individual or business entity, either directly by provincial government staff, or through a contract with the private sector and paid for by government. The objective is improvement in the technical capabilities of the business.
- 3. Regional Development**  
In this area, financial or other assistance is provided to targeted geographical areas of the province with the intention of stimulating economic activity in the targeted regions. This group included programs and services that promote all or part of the province as a tourism destination.
- 4. Wellness: Disease Prevention/Health Promotion**  
This group includes initiatives of the provincial government that are likely to reduce the incidence of disease or health problems and that promote healthy lifestyles.
- 5. Health Care - Insured Services**  
These programs and services include medical and related activities that are covered under the *Canada Health Act*. The *Canada Health Act* defines “insured health services” as hospital services, physician services and surgical-dental services provided to insured persons.
- 6. Health Care Uninsured Services**  
Medical and related activities delivered to individuals that are not covered under the *Canada Health Act* are included in this group.
- 7. Education - Basic Learning**  
This area covers educational activities associated with kindergarten to Grade 12 provided through the public school

La première étape a permis d'établir l'existence d'environ 600 programmes et services dans l'ensemble du gouvernement. Les programmes et services ont été triés, non par ministère, mais selon des groupes horizontaux de services. Ces groupes sont :

- 1. Aide financière à l'industrie**  
Regroupe les programmes qui accordent des contributions financières directes sous forme de subventions ou de prêts ou une aide financière indirecte comme les garanties d'emprunt ou les concessions fiscales provinciales, à un particulier ou à une entreprise commerciale dans le but d'établir ou d'améliorer la rentabilité, de soutenir l'emploi ou de satisfaire à d'autres objectifs économiques et sociaux.
- 2. Aide technique à l'industrie**  
Regroupe les programmes qui offrent un savoir-faire technique spécialisé à un particulier ou à une entreprise commerciale, soit directement par le personnel du gouvernement provincial, soit par un marché conclu avec le secteur privé et payé par le gouvernement. L'objectif visé est l'amélioration des capacités techniques d'une entreprise.
- 3. Développement régional**  
Regroupe les programmes et services d'aide financière ou d'autre forme d'aide au développement régional fournis à certaines régions géographiques de la province dans le but de stimuler l'activité économique dans les régions ciblées. Sont compris dans ce groupe les programmes et services qui font la promotion d'une partie ou de l'ensemble de la province comme destination touristique.
- 4. Mieux-être : prévention des maladies et promotion de la santé**  
Regroupe les initiatives du gouvernement provincial qui sont susceptibles de réduire l'incidence de maladies et de problèmes médicaux et qui font la promotion de modes de vie sains.
- 5. Soins de santé : services assurés**  
Regroupe les activités médicales et connexes visées par la *Loi canadienne sur la santé*. La *Loi canadienne sur la santé* définit les « services de santé assurés » comme des services hospitaliers, médicaux ou de chirurgie dentaire fournis aux personnes assurées.
- 6. Soins de santé : services non assurés**  
Regroupe les activités médicales et connexes dispensées qui ne sont pas visées par la *Loi canadienne sur la santé*.
- 7. Éducation : apprentissage de base**  
Regroupe les activités éducatives allant de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui sont fournies par l'entremise du système

system. These activities would also include educational services for those with special needs in the kindergarten to Grade 12 group.

8. **Education - Specialized and Life Long Learning**  
Educational and training activities not related to basic learning in the public school system, such as university and community college programs, and other specialized training and learning opportunities sponsored by various government departments and agencies are included in this group. It also includes financial assistance and other supports that enable individuals to access educational and development activities.
9. **Assistance to Individuals**  
These are programs and services that provide direct or indirect financial assistance provided to an individual to support the basic needs for food, clothing, shelter and basic family needs.
10. **Public Service/Regulatory**  
Included in this group are activities that support the protection of persons, property or the environment. A public service is one which is provided for the general good of the public, and/or the government is the only viable provider of the service. A regulatory service is one in which the government is required to enforce an act or regulation or approve or monitor an activity or service.
11. **Service to Government**  
These services encompass internal activities that are in support of: services delivered by the Government of New Brunswick, relationships with out-of-province jurisdictions, the government's mandate and responsibilities as an employer.
12. **Service and Transfers to Local Government**  
Services and transfers to local governments where services are provided by municipal governments, within municipal boundaries or in local service districts are included in this group.

### ***Phase Three: Priority Setting***

Once all programs and services were assigned to service groupings, the priority setting exercise began. Each program (in each grouping) was rated either essential or non-essential.

scolaire public. Ces activités comprennent également les services éducatifs à l'intention des élèves ayant des besoins spéciaux de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

8. **Éducation : apprentissage spécialisé et continu**  
Regroupe les activités d'éducation et de formation non reliées à l'apprentissage de base dans le système scolaire public comme les programmes offerts par les universités et les collèges communautaires et autres possibilités de formation et d'apprentissage spécialisées parrainées par différents ministères et organismes du gouvernement. Ce groupe comprend également l'aide financière et les autres mesures de soutien accordées à des particuliers pour faciliter leur accès à des activités d'éducation et de développement.
9. **Aide aux particuliers**  
Regroupe les programmes et services qui fournissent une aide financière directe ou indirecte aux particuliers pour aider à couvrir les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements, le logement et les besoins essentiels de la famille.
10. **Services publics : réglementation**  
Regroupe les activités qui soutiennent la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Un service public est un service fourni dans l'intérêt général de la population, ou le gouvernement est le seul fournisseur viable du service, ou les deux. Un service de réglementation est un service pour lequel le gouvernement est tenu d'appliquer une loi ou un règlement ou d'approuver ou de surveiller une activité ou un service.
11. **Services au gouvernement**  
Ces services englobent les activités internes qui soutiennent les services fournis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les relations avec les autres gouvernements, le mandat du gouvernement et ses responsabilités à titre d'employeur.
12. **Services et transferts aux administrations locales**  
Regroupe les services et transferts aux administrations locales pour les services fournis par les administrations municipales, à l'intérieur des limites municipales ou dans les districts de services locaux.

### ***Troisième étape : Établissement des priorités***

Une fois tous les programmes et services répartis parmi les groupes de services, l'établissement des priorités a débuté. Chaque programme de chaque groupe a été désigné comme essentiel ou non essentiel.



To be considered essential, programs had to be seen as necessary:

- to treat sick and injured New Brunswickers
- to educate New Brunswick children and students
- to provide means for those New Brunswickers who cannot look after their basic needs for food, clothing and shelter
  
- to protect the health and safety of New Brunswickers from the actions of others
- to protect and maintain Crown assets
- to provide the necessary support to ensure that New Brunswick businesses are competitive

In addition, other considerations in the evaluation of the programs and services included ensuring that all New Brunswickers would pay their fair share of government costs, that programs and services were an investment for future revenue generation as opposed to a continuing subsidy, and that they would help make government operate efficiently and effectively.

Those considered non-essential were evaluated in the context of whether it made sense to continue providing the program, whether there was a rationale for eliminating the program or if effective alternative service delivery options existed.

#### ***Phase Four: Impact Assessment and Implementation***

Looking at programs and services in terms of the 12 service groupings provided the task force with a new perspective on the “business” of government. Rather than looking at a program or service in the context of the department that delivered it, this new sorting allowed the task force to look at the similarities in the programs and services delivered to similar types of clients. This “horizontal” perspective also allowed them to look for common objectives, modes of delivery, and client-base, and to assess the outcomes in terms of effectiveness and efficiency.

This process identified duplication, waste and overlap in evaluated programs and services.

The Program/Service Review has, to this point, accomplished a great deal. The first results are contained in the recent restructuring of government departments and priorities as well as the 2000-2001 Budget. However, there is still a considerable amount of work to be done that will continue, including implementation of announced changes and ongoing review of government programs and services.

Pour être considérés comme essentiels, les programmes devaient être perçus comme étant nécessaires pour :

- traiter les Néo-Brunswickois qui sont malades ou blessés
- éduquer les enfants et les élèves du Nouveau-Brunswick
- fournir des moyens aux Néo-Brunswickois qui ne peuvent pourvoir à leurs besoins fondamentaux de nourriture, de vêtements et de logement
- protéger la santé et la sécurité des Néo-Brunswickois contre les actions d’autrui
- protéger et entretenir les biens de la Couronne
- fournir le soutien dont ont besoin les entreprises du Nouveau-Brunswick pour être concurrentielles

D’autres considérations sont entrées en jeu lors de l’évaluation des programmes et services, notamment faire en sorte que chaque personne du Nouveau-Brunswick paie sa juste part des coûts publics, que les programmes et services soient un placement à l’intention des générations futures plutôt qu’une subvention continue et que les programmes et services contribuent au fonctionnement efficient et efficace du gouvernement.

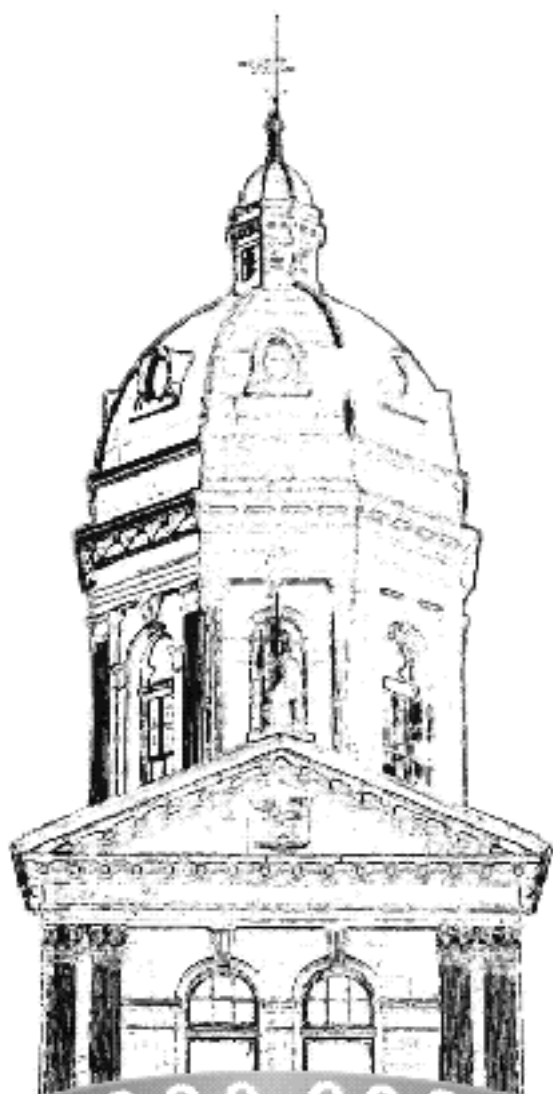
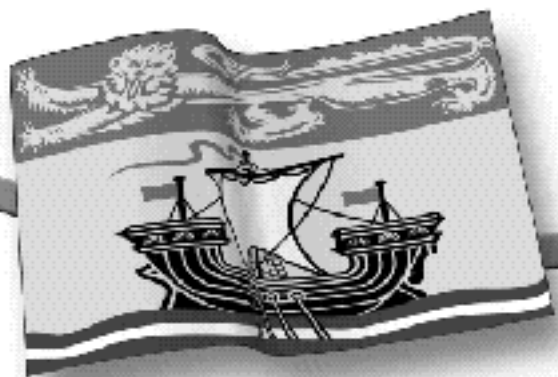
L’évaluation des programmes et services considérés comme non essentiels a cherché à établir s’il était logique de continuer à offrir le programme, s’il était justifié d’éliminer le programme ou s’il existait des solutions de rechange pour assurer la prestation des services.

#### ***Quatrième étape : Évaluation des répercussions et mise en œuvre***

En abordant les programmes et services dans le cadre des 12 groupes de services, le groupe de travail du Cabinet pour la réduction du gaspillage a acquis une nouvelle perspective des « activités » du gouvernement. Au lieu d’évaluer le programme ou le service dans le contexte du ministère qui l’offre, cette nouvelle façon de trier a permis au groupe de travail de voir les similitudes parmi les programmes et services fournis à des clientèles semblables. Cette perspective « horizontale » a aussi permis au groupe de travail d’établir les objectifs, les modes de prestation et les clientèles communs et de voir quels étaient les résultats sur les plans de l’efficacité et de l’efficience.

Le processus a clairement montré qu’il existe du double emploi, du gaspillage et des chevauchements dans les programmes et services évalués.

L’examen des programmes et services a, jusqu’à présent, accompli beaucoup. Les premiers résultats sont présentés dans la récente restructuration des ministères et des priorités ainsi que dans le budget de 2000-2001. Il reste encore cependant une somme de travail considérable à accomplir, y compris la poursuite de la mise en œuvre des changements annoncés et l’examen continu des programmes et services du gouvernement.



# Tax on Taxable Income

L'impôt sur  
le revenu  
imposable

2000-2001

New  
Nouveau  Brunswick

## Background

When Canada came into nationhood, both the federal and provincial governments were given powers to tax. However, the *British North America Act* stipulates that provinces are restricted to the application of direct taxes such as income and property taxes. Prior to World War II, both jurisdictions levied income taxes at different rates and on different bases, resulting in a complex and fragmented tax system.

In 1941, burdened with the costs of the war effort, the federal government asked the provinces to temporarily give up the right to levy income taxes in return for compensation. Over the next two decades various plans were proposed to deal with the allocation of taxation powers between the provinces and the federal government.

In 1962, New Brunswick and all other provinces but Quebec signed Tax Collection Agreements with the federal government. Since then, the federal government has administered and collected personal income taxes on behalf of the nine provinces. In this way, Canadians have been assured of a uniform system in which taxpayers file a single income tax return to one level of government. This system has served the provinces well, but it has been rigid in terms of what provinces can and cannot do with regard to their respective personal income tax systems.

Under the Tax Collection Agreements, the provincial personal income tax has had to be calculated as a percentage of the Basic Federal Tax in what has been called a “tax on tax” system. This has limited the ability of provinces to easily modify their respective personal income tax systems to adapt to various economic and social changes.

In the late 1990s, the provinces and the federal government developed a new system whereby provinces could apply provincial personal income tax directly to federally determined taxable income. By using taxable income as the base, Canada’s personal income tax system remains uniform but provinces can exercise more control over how that base is taxed. Provinces moving to this system will have the opportunity to design their provincial personal income tax systems and better address the economic and social needs of their citizens. Within the next few years, most provinces will have adopted the “tax on taxable income” system.

## Contexte

Lorsque le Canada a accédé au statut de nation, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont obtenu un pouvoir d'imposition. Toutefois, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* confère aux gouvernements provinciaux seulement le pouvoir de percevoir des impôts directs, comme l'impôt sur le revenu et l'impôt foncier. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les deux paliers de gouvernement percevaient l'impôt sur le revenu à des taux différents et sur un revenu de base différent, ce qui donnait un régime fiscal complexe et morcelé.

En 1941, sous le poids des coûts de l'effort de guerre, le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de renoncer temporairement à leur droit de percevoir des impôts sur le revenu en échange d'une compensation. Au cours des deux décennies qui ont suivi, divers plans ont été proposés dans le but de régler la question du partage des pouvoirs d'imposition entre les provinces et le gouvernement fédéral.

En 1962, le Nouveau-Brunswick et toutes les autres provinces, à l'exception du Québec, ont signé les Accords de perception fiscale avec le gouvernement fédéral. Depuis, le gouvernement fédéral administre et perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte des neuf provinces signataires. C'est pourquoi les Canadiens peuvent compter sur un régime uniforme qui permet aux contribuables de présenter une déclaration unique d'impôt sur le revenu à un seul palier de gouvernement. Ce régime a donné de bons résultats pour les provinces malgré le peu de marge de manœuvre qu'il leur laisse à l'égard de ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire de leurs propres régimes d'impôt sur le revenu des particuliers.

En vertu des Accords de perception fiscale, on calculait l'impôt provincial sur le revenu des particuliers sous forme de pourcentage de l'impôt fédéral de base dans le cadre du régime qu'on a appelé « régime de l'impôt cumulé ». Cette formule a restreint la faculté des provinces de modifier leurs propres régimes d'impôt sur le revenu des particuliers afin de l'adapter aux changements économiques et sociaux.

Vers la fin des années 90, les provinces et le gouvernement fédéral ont mis au point un nouveau régime qui permet aux gouvernements provinciaux de percevoir l'impôt provincial sur le revenu des particuliers à même le revenu imposable calculé aux fins de l'impôt fédéral. Étant donné qu'il est fondé sur le revenu imposable, le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers du Canada demeure uniforme tout en permettant aux provinces d'exercer une plus grande maîtrise sur la façon d'imposer cette assiette fiscale. Les gouvernements provinciaux qui adopteront ce régime auront le loisir de concevoir leur propre régime d'impôt provincial sur le revenu des particuliers et de mieux tenir compte des besoins économiques et sociaux de leurs citoyens. D'ici quelques années, la plupart des provinces auront adopté le régime de « l'impôt sur le revenu imposable ».

## “Tax on Tax” vs. “Tax on Taxable Income”

“Tax on taxable income” is a new approach to calculating the provincial personal income tax. As mentioned above, provincial personal income taxes have been calculated as a percentage of the Basic Federal Tax. In New Brunswick, provincial personal income tax has been calculated at 60% of Basic Federal Tax since January 1, 1999. The following table illustrates the differences between the “tax on tax” and “tax on taxable income” systems.

| <b>Tax on Tax</b>                    | <b>Tax on Taxable Income</b> |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Income                               | Income                       |
| - Deductions                         | - Deductions                 |
| Taxable Income                       | Taxable Income               |
| Federal Tax (rates)                  | Provincial Tax (rates)       |
| - Federal Credits                    | - Provincial Credits         |
| Basic Federal Tax (BFT)              |                              |
| <b>Provincial Tax<br/>(% of BFT)</b> | <b>Provincial Tax</b>        |

## What “tax on taxable income” means for New Brunswick

The benefits of “tax on taxable income” to the Province include more flexibility in setting tax policy, greater ability to direct tax reductions to specific income brackets and more transparency in the provincial income tax system. In the long term, it also means the Province’s personal income tax revenues will not be affected by changes the federal government may make to its tax rates and brackets or to its non-refundable credits. Having more control over provincial personal income tax revenues will be helpful in the Province’s long-term fiscal planning.

More specifically, the Province will have increased flexibility in establishing its tax structure, with control over:

- the number of tax brackets;

## « Impôt cumulé » et « impôt sur le revenu imposable »

« L’impôt sur le revenu imposable » est une nouvelle façon de calculer l’impôt provincial sur le revenu des particuliers. Comme nous l’avons vu auparavant, l’impôt provincial sur le revenu des particuliers est calculé sous forme de pourcentage de l’impôt fédéral de base. Au Nouveau-Brunswick, l’impôt provincial sur le revenu des particuliers équivaut à 60 p. 100 de l’impôt fédéral de base depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le tableau qui suit fait état des différences entre le régime de « l’impôt cumulé » et celui de « l’impôt sur le revenu imposable ».

| <b>Impôt cumulé</b>                      | <b>Impôt sur le revenu imposable</b> |
|--|--------------------------------------|
| Revenu                                   | Revenu                               |
| - Déductions                             | - Déductions                         |
| Revenu imposable                         | Revenu imposable                     |
| Impôt fédéral (taux)                     | Impôt provincial (taux)              |
| - Crédits fédéraux                       | - Crédits provinciaux                |
| Impôt fédéral de base (IFB)              |                                      |
| <b>Impôt provincial<br/>(% de l’IFB)</b> | <b>Impôt provincial</b>              |

## Que signifie « l’impôt sur le revenu imposable » pour la province du Nouveau-Brunswick?

Parmi les avantages que présente « l’impôt sur le revenu imposable » pour la province, mentionnons une plus grande souplesse dans l’établissement de la politique budgétaire, une meilleure faculté d’orienter les réductions d’impôt vers des tranches d’imposition précises et une plus grande transparence dans le régime de l’impôt provincial sur le revenu. À long terme, ce régime fait aussi en sorte que les recettes provinciales provenant de l’impôt sur le revenu des particuliers soient à l’abri des changements que le gouvernement fédéral pourrait apporter à ses taux et à ses tranches d’imposition ainsi qu’à ses crédits non remboursables. Le fait d’exercer une plus grande maîtrise de l’impôt provincial sur le revenu des particuliers sera bénéfique pour la planification financière à long terme du gouvernement provincial.

Ainsi, le gouvernement provincial jouira d’une plus grande souplesse dans l’établissement de sa structure fiscale puisqu’il déterminera ce qui suit :

- le nombre de tranches d’imposition;

- tax rates to go with these brackets;
- surtaxes;
- low-income tax reductions;
- a distinct block of non-refundable tax credits, and
- any number of refundable tax credits.

With respect to the Province's distinct block of non-refundable tax credits, the Province:

- may supplement federal credits or add any additional unique provincial credits;
- would have the flexibility to not follow any federal increases in a credit in the future, as it would be able to maintain the value of a gross provincial credit equal to the minimum of the 1997 value and the current year value of the corresponding federal credit;
- would have the flexibility to increase expenditure-based credits (e.g., CPP, EI, tuition fees, medical expenses, charitable donations) beyond the level of the gross federal credit, although it could not fall below the federal level;
- would have the flexibility of crediting charitable donations below a threshold at the lowest non-zero provincial tax rate and the balance at the highest provincial rate, while maintaining the two-tier credit structure for charitable gifts.

To ensure simplicity and consistency, the provincial credits would use the same definitions as federal credits, where federal definitions exist.

- les taux d'imposition qui correspondent à ces tranches d'imposition;
- les surtaxes;
- les réductions d'impôt pour les contribuables à faible revenu;
- une panoplie distincte de crédits d'impôt non remboursables; et
- une panoplie de crédits d'impôt remboursables.

En ce qui concerne la panoplie provinciale distincte de crédits d'impôt non remboursables, le gouvernement provincial :

- pourrait suppléer aux crédits fédéraux ou offrir des crédits additionnels propres à la province;
- jouirait d'une souplesse qui lui permettrait de ne pas emboîter le pas au fédéral s'il augmentait un crédit à l'avenir, puisqu'il serait en mesure de maintenir la valeur du crédit provincial brut au moins de la valeur de 1997 et du crédit fédéral correspondant pour l'année en cours;
- jouirait de la souplesse nécessaire pour augmenter les crédits fondés sur des dépenses (p. ex. : RPC, assurance-emploi, droits de scolarité, frais médicaux, dons de bienfaisance) au-delà du niveau du crédit fédéral brut, mais il ne pourrait offrir un crédit inférieur à celui du fédéral;
- jouirait de la souplesse nécessaire pour offrir un crédit au taux d'imposition provincial le moins élevé qui n'équivaut pas à zéro pour les dons de bienfaisance sous un seuil donné en plus d'un crédit au taux provincial le plus élevé pour le solde, tout en conservant une structure de crédits à deux niveaux pour les dons de bienfaisance.

Pour des motifs de simplicité et de cohérence, les crédits provinciaux reprendraient les définitions des crédits fédéraux, dans la mesure où elles existent.

## What “tax on taxable income” means for New Brunswick taxpayers

Moving to a “tax on taxable income” system means taxpayers will now have a better understanding of how much income tax they pay and to which level of government they pay it. They will also see the level to which the Province contributes to a number of tax credits. The federal government will continue to collect personal income taxes on behalf of the provinces through the Canada Customs and Revenue Agency. While taxpayers will continue to file a single tax return, they will notice a few changes to the tax form.

## Converting from “tax on tax” to “tax on taxable income”

The federal government has agreed to allow provinces to make the transition to a “tax on taxable income” system for the year 2000 as long as the provincial system mirrors the federal system. Simply converting 60% Basic Federal Tax to a “tax on taxable income” system would result in the following rates on three federal brackets:

|                                 |                                |                                      |                               |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| Taxable income<br>New Brunswick | Up to \$29,590<br><b>10.2%</b> | \$29,590 to \$59,180<br><b>15.6%</b> | Over \$59,180<br><b>17.4%</b> |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|

## Que signifie « l’impôt sur le revenu imposable » pour les contribuables du Nouveau-Brunswick?

L’adoption d’un régime « d’impôt sur le revenu imposable » signifie que les contribuables pourront mieux savoir ce qu’ils payent en impôt sur le revenu et à quel palier de gouvernement ils le versent. Ils prendront aussi connaissance de la contribution du gouvernement provincial à un certain nombre de crédits d’impôt. Le gouvernement fédéral continuera à percevoir l’impôt sur le revenu des particuliers pour le compte des provinces, par l’entremise de l’Agence canadienne des douanes et du revenu. Les contribuables continueront de présenter une seule déclaration d’impôt, mais ils remarqueront quelques changements dans les formules.

## Le passage de l’impôt cumulé à l’impôt sur le revenu imposable

Le gouvernement fédéral a convenu de permettre aux provinces de faire la transition à un régime d’impôt sur le revenu imposable en 2000, tant que le régime provincial reflète le régime fédéral. Le simple fait de transformer l’impôt à 60 p. 100 de l’impôt fédéral de base en un régime « d’impôt sur le revenu imposable » permettrait d’établir aux pourcentages indiqués ci-dessous le taux applicable aux trois tranches d’imposition fédérales suivantes :

|                                       |  |  |   |
|---------------------------------------|--|--|---|
| Revenu imposable<br>Nouveau-Brunswick | moins de 29 590 \$<br><b>10,2 p. 100</b> | de 29 590 \$ à 59 180 \$<br><b>15,6 p. 100</b> | Plus de 59 180 \$<br><b>17,4 p. 100</b> |
|---------------------------------------|--|--|---|

## A new system and a \$33 million personal income tax reduction for New Brunswickers

As announced in the 2000-2001 Budget, the government of New Brunswick is implementing a \$33 million personal income tax reduction effective July 1, 2000. This represents a reduction in personal income taxes of roughly 5%.

The following table illustrates the tax savings for single New Brunswickers for a full year beginning July 1, 2000.

## Un nouveau régime et une réduction de 33 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les Néo-Brunswickois

Comme il l'a annoncé dans son budget 2000-2001, le gouvernement du Nouveau-Brunswick met en vigueur une réduction de 33 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers le 1<sup>er</sup> juillet 2000, ce qui correspond à une diminution d'environ 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le tableau qui suit donne les économies d'impôt que réalisera un Néo-Brunswickois célibataire au cours d'une année entière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

### Savings to Taxpayers \$

### Économies pour les contribuables \$

| Taxable Income /<br>Revenu imposable | Provincial                                      |                     |   |                     | Savings to Taxpayers/<br>Économies pour les contribuables |
|--------------------------------------|---|---------------------|---|---------------------|---|
|                                      | Tax on Tax System /<br>Régime de l'impôt cumulé |                     | Tax on Taxable Income System<br>with tax reduction of 5% /<br>Régime de l'impôt sur le<br>revenu imposable et<br>réduction de 5 % |                     |   |
|                                      | Basic Tax / Impôt de<br>base                    | Surtax /<br>Surtaxe | Basic Tax / Impôt de<br>base  | Surtax /<br>Surtaxe |   |
| 7,500                                | 37.64   | 0.00                | 26.04   | 0.00                | 11.60   |
| 10,000                               | 292.64  | 0.00                | 268.04  | 0.00                | 24.60   |
| 20,000                               | 1,312.64  | 0.00                | 1,236.04  | 0.00                | 76.60   |
| 30,000                               | 2,354.78  | 0.00                | 2,225.11  | 0.00                | 129.67  |
| 40,000                               | 3,914.78  | 0.00                | 3,707.11  | 0.00                | 207.67  |
| 50,000                               | 5,474.78  | 0.00                | 5,189.11  | 0.00                | 285.67  |
| 60,000                               | 7,049.54  | 0.00                | 6,685.05  | 0.00                | 364.49  |
| 75,000                               | 9,659.54  | 0.00                | 9,163.05  | 0.00                | 496.49  |
| 100,000                              | 14,009.54                                       | 40.76               | 13,293.05   | 0.00                | 757.25  |

## **Making New Brunswick's personal income tax system simpler, fairer, more transparent and efficient**

Simply converting from a "tax on tax" system to a "tax on taxable income" system does not take advantage of the increased flexibility the Province would gain by adopting the new system. However, adopting "tax on taxable income" is the first step in making New Brunswick's personal income tax system simpler, fairer, more transparent and efficient. The Province now has the opportunity to design its personal income tax system to better address the fiscal, economic and social needs of New Brunswickers. The government will explore ways in which to use this flexibility in order to bring about positive change to New Brunswick's personal income tax system. To this end, we will consider a number of important questions, such as:

How many tax brackets and at what income thresholds?

Should surtaxes be applied?

Should the distribution of the tax burden be altered?

How should tax credits be used?

How should government balance taxes and services, and what are the priorities for the future?

### **Conclusion**

Beginning July 1, 2000, New Brunswickers will notice an increase in their take-home pay as a result of provincial and federal income tax reductions. As well, with the implementation of a "tax on taxable income" system, New Brunswickers will notice a change to their 2000 income tax form. While these changes represent significant developments for taxpayers in the province, the most important reforms to New Brunswick's personal income system will unfold over the next few years.

## **Comment accroître la simplicité, le caractère équitable, la transparence et l'efficacité du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick?**

Le simple passage d'un régime d'impôt cumulé à un régime d'impôt sur le revenu imposable ne permet pas de tirer profit de la souplesse accrue que l'adoption du nouveau régime donnerait au gouvernement provincial. Toutefois, l'adoption de « l'impôt sur le revenu imposable » est la première étape de la démarche visant à rendre le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick plus simple, plus équitable, plus transparent et plus efficace. La province a maintenant l'occasion de concevoir son propre régime d'impôt pour les particuliers de sorte à mieux tenir compte des besoins financiers, économiques et sociaux des Néo-Brunswickois. À cette fin, le gouvernement examinera des façons d'utiliser cette souplesse de manière à apporter des changements positifs au régime fiscal des particuliers du Nouveau-Brunswick. Nous nous pencherons donc sur des questions d'importance telles que :

Combien de tranches d'imposition et à quels seuils de revenu?

Devrait-on percevoir des surtaxes?

La répartition du fardeau fiscal devrait-elle être modifiée?

Comment utiliser les crédits d'impôt?

Comment le gouvernement doit-il équilibrer les impôts et les services, et quelles sont les priorités pour l'avenir?

### **Conclusion**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000, les Néo-Brunswickois constateront que leur salaire net a augmenté en raison des réductions provinciales et fédérales d'impôt sur le revenu. De plus, l'entrée en vigueur du régime de « l'impôt sur le revenu imposable » provoquera des changements dans les formules de déclaration d'impôt des Néo-Brunswickois pour l'année 2000. Ces changements représentent certes des progrès considérables pour les contribuables de la province, mais les réformes les plus importantes au régime fiscal des particuliers du Nouveau-Brunswick se matérialiseront au cours des prochaines années.